

Le Pass Monde études supérieures est une aide à la mobilité **INDIVIDUELLE** obligatoire ou non pour les jeunes normands (foyer fiscal en Normandie) inscrits dans un cursus d'études supérieures de la 1^{ère} année d'étude après le baccalauréat jusqu'au Master 2 au sein d'un établissement Français reconnu par l'ONISEP.

1.1 Niveau d'étude et formation suivie

Il faut être inscrit en formation supérieure de Bac +1 à Bac +5 soit dans un établissement EN NORMANDIE ou dans un établissement HORS NORMANDIE selon la nomenclature suivante :

| | | |
|-------|---|------------|
| Bac+2 | DEUG, BTS, DUT, DEUST | Niveau III |
| Bac+3 | Licence, Licence LMD, Licence professionnelle | Niveau II |
| Bac+4 | Maîtrise, Master 1 | Niveau II |
| Bac+5 | Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur | Niveau I |

Ou titres professionnels de niveaux équivalents.

Attention : Nous prenons en compte la 6^{ème} année d'étude de médecine qui précède une éventuelle spécialisation.

1.2 Les conditions d'attribution

Conditions liées aux types de mobilités :

Toute mobilité **INDIVIDUELLE** de type :

- séjours d'étude en établissement étranger ;
- stages en milieu professionnel dans un organisme d'accueil (entreprises, associations, administrations, laboratoires de recherche universitaires, etc.) ;
- missions d'études et d'enquêtes sur le terrain.

Attention : Les mobilités collectives de type voyage scolaire, séjour linguistique, voyage pédagogique, échanges de jeunes ne sont pas éligibles.

Condition d'âge :

Avoir moins de 31 ans (Sans condition d'âge pour les stagiaires de la formation professionnelle et les personnes handicapées)

Condition de résidence pour la fiscalité sur les revenus :

Les parents, le représentant légal de l'apprenant, ou l'apprenant s'il est indépendant fiscalement, doivent avoir un domicile fiscal situé en Normandie. (Adresse sur l'avis d'imposition en Normandie)

Condition de revenu :

Le quotient familial est calculé en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de part fiscale indiqué sur l'avis d'imposition. Celui-ci ne doit pas dépasser 30 000 €.

(Exemple : un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence de 60 000 €, le calcul sera 60 000 / 3 parts fiscales = 20 000 € de quotient familial. Le dossier est éligible).

Condition de durée de séjour :

La durée minimale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 4 semaines, à l'exception des stages obligatoires en BTS, pour lesquels cette durée minimale est réduite à 2 semaines.

La durée maximale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 26 semaines sur la totalité du cursus de formation post-baccalauréat (de Bac + 1 à Bac + 5).

Lorsque la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement n'atteint pas cette durée maximale de 26 semaines lors de la première demande, l'apprenant pourra solliciter l'aide une seconde fois pour une autre mobilité individuelle dans la limite du nombre de semaines restant mobilisables.

1.3 L'aide régionale Pass Monde

200 € ou 400 € en fonction de la destination + une aide hebdomadaire de 40 € (maximum 26 semaines)

- **200 €** pour les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni y compris Iles Anglo Normandes, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Vatican ;


- **400 €** pour toutes les autres destinations.

La bourse maximum pour une mobilité de plus de 26 semaines est de 1 240 € (26 x 40€ + 200€) pour les pays dont le forfait départ est de 200 € et 1 440 € (26 x 40€ + 400€) pour toutes les autres destinations.

Exemple : pour une mobilité de 16 semaines en Espagne : (16 semaines à 40 €) soit 640 € auquel s'ajoute 200 € d'aide au départ pour l'Espagne soit une bourse d'un montant total de 840 €.

Les montants du forfait d'aide au départ et de l'aide hebdomadaire sont fixés annuellement. Ils peuvent être révisés d'une année à l'autre.

1.4 Pièces constitutives du dossier de demande de l'aide régionale

| PASS MONDE ETUDES SUPERIEURES (avoir un foyer fiscal Normand) | |
|--|--|
| 1 | L'avis d'imposition COMPLET auquel je suis rattaché (le mien ou celui de mes parents) |
| 2 | Mon RIB (celui de mes parents n'est pas accepté) |
| 3 | Un extrait d'acte de naissance à mon nom |
| 4 | Un justificatif signé de ma mobilité comprenant les dates de mon arrivée et de mon départ (convention de stage, contrat d'étude, lettre d'acceptation, attestation établissement...) |
| Autre pièce à fournir par les stagiaires de la formation professionnelle | |
| 5 | Une attestation de financement de la formation par la Région Normandie (à demander auprès de votre organisme de formation) |
| Autres pièces à fournir par les étudiants HORS NORMANDIE | |
| 5 | Fiche de synthèse Pass Monde signée imprimable sur votre espace personnel en cliquant sur  |
| 6 | L'attestation de non cumul de bourse régionale signée (Document type téléchargeable ♦) |
| DANS LES 3 MOIS suivant la fin de la mobilité à l'étranger | |
| Une attestation de présence signée par la structure d'accueil à l'étranger à joindre sur votre compte Pass Monde en cliquant sur le bouton « clôturer » (Document type téléchargeable ♦) | |

1.5 Comment en bénéficier ?

- 1- Je me connecte à mon compte Atouts Normandie/Pass Monde ou je crée mon compte
- 2- Je fais ma demande en ligne dans la rubrique "mes avantages" puis Pass Monde "je fais ma demande"
- 3- Je remplis le questionnaire sur la droite : choix de l'établissement, dates et pays de mobilité, descriptif de projet puis le RIB à mon nom
- 4- Je fais valider ma demande par mon établissement d'enseignement :
 - pour les établissements normands: validation en ligne via le compte Atouts Normandie/Pass Monde de l'établissement
 - pour les établissements hors normandie : impression et signature de la fiche de synthèse disponible sur votre dossier en ligne
 Sans cette première validation, les dossiers ne pourront pas être instruits par la Région.
- 5- En attendant la validation de mon établissement, je joins les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de ma demande
- 6- La Région Normandie instruit ma demande et la valide si celle-ci est éligible

1.6 Les modalités de versement de l'aide régionale

L'aide régionale sera versée en une seule fois à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible après passage en commission permanente et vote des élus.